

De : Kenka Sarl
13 Rue Oberkampf
75011 Paris
RCS Paris 509 934 196

A : Société Immobilière Ivry Seine
45/47 Rue d'Hauteville
75010 Paris
RCS Paris 592 036 933

Objet : Demande en renouvellement de bail commercial : 13 rue Oberkampf 75011 Paris

Lettre Recommandé avec Accusé de Réception

Monsieur le Président,

Conformément au bail commercial en date du 01/03/2013 que votre société a signé avec ma société, KENKA SARL, cette dernière est locataire d'un local à usage commercial, situé au 13 rue Oberkampf 75011 Paris et ce pour une durée de neuf années entières et consécutives et 25 jours, soit jusqu'au 1^{er} avril 2022.

Cela étant rappelé, je vous informe par la présente, en ma qualité de Gérant de la société KENKA SARL, **que je sollicite le renouvellement dudit bail**, conformément à la législation sur les baux commerciaux, notamment l'article L. 145-10 du code de commerce, et dans le respect des dispositions de l'article L. 145-34 du code de commerce.

Enfin conformément à la loi je vous rappelle ci-après les dispositions de l'alinéa 4 de l'article L.145-10 du code de commerce ainsi rédigées :

Dans les trois mois de la notification de la demande en renouvellement, le bailleur doit, par acte extrajudiciaire, faire connaître au demandeur s'il refuse le renouvellement en précisant les motifs de ce refus. A défaut d'avoir fait connaître ses intentions dans ce délai, le bailleur est réputé avoir accepté le principe du renouvellement du bail précédent.

L'acte extrajudiciaire notifiant le refus de renouvellement doit, à peine de nullité, indiquer que le locataire qui entend, soit contester le refus de renouvellement, soit demander le paiement d'une indemnité d'éviction, doit saisir le tribunal avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date à laquelle est signifié le refus de renouvellement.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, mes salutations les meilleures.

Fait à Paris, le 4 octobre 2021

KENKA SARL

Patrick DANIEL
Gérant

